

# POLICULTURES

Mars 2013

La LETTRE DES POLITIQUES CULTURELLES ET ARTISTIQUES.

Numéro 171

Le Centre Pompidou et la Seine-Saint-Denis, page 6 > La chronique de Jacques Bertin : mauvaises humeurs, page 7 > Monuments nationaux : rester dans le giron de l'État, page 8 > Congés spectacles : la fin de l'autonomie, page 9 > CAUE : menace écartée ?, page 10 > Chagall et les autres, page 11 > Marseille : la Villa Méditerranée, porte vers le sud, page 12 > Accord auteurs éditeurs sur le numérique, page 13 > Un plan pour le Mali, page 14 > Un mois culturel en bref, page 15 > Note de lecture : la politique culturelle en débat , page 16 >

## CHANGEMENT

Rien n'aurait changé depuis un an, vraiment ?

Parlons d'éducation artistique. Un projet de loi sur l'école est devant le Parlement. L'éducation artistique y trouve sa place, dans une optique beaucoup plus large que l'introduction de l'histoire des arts dans l'enseignement scolaire. La question est prise dans sa globalité, et lie ce qui se passe entre les murs de l'école et ce qui peut se pratiquer après la classe. On lira notre dossier sur ce sujet.

Parlons langues. A la veille, ou quasiment, de la semaine de la langue française, et peu après la journée de l'UNESCO de célébration des langues maternelles, la ministre de la culture a installé le « Comité consultatif pour la promotion des langues régionales et de la pluralité linguistique interne ». Ce comité comprend des représentants de l'État, des élus locaux, des juristes, des linguistes, des universitaires. La ministre précise que le comité devra travailler "dans la perspective, soutenue par le Président de la République, de la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires". Les conclusions du comité sont attendues pour le mois de juin prochain.

Pendant la campagne de 2012, le Président sortant avait accusé les partisans de la ratification de la charte de ne pas aimer la France. Vieux discours jacobin, qui vise  
**suite page 16**

## APRÈS L'ÉCOLE, LA CULTURE

L'éducation artistique est doublement concernée par le projet de loi sur l'école qui vient d'entamer son parcours parlementaire avec son examen par l'Assemblée nationale. La loi prévoit un "parcours artistique et culturel" qui comprend enseignement, pratique et rencontre avec les œuvres et les artistes. Et la réforme des rythmes scolaires, en ouvrant une plage de plus aux activités de temps libre, offre la perspective de changements au moins aussi importants que la présence de l'art dans le temps scolaire.

Ce qui est en jeu dans cet ensemble, c'est la manière dont les jeunes vont approcher l'art. On sait maintenant que l'approche ne peut être exclusivement scolaire, même si l'école offre théoriquement les meilleures chances de s'adresser à tous. L'accès à l'art est affaire de sensibilité, et les disciplines scolaires doivent être accompagnées de découvertes dégagées de toute pression éducative, dans des moments de loisir.

**Lire nos pages focus 2 à 5**



**La jeune artiste tchèque Eva Kotatkova** expose jusqu'au à Rurart, espace d'art installé en Poitou dans le lycée agricole de Rouillé. Son œuvre est habitée par le rapport à l'école, et les contraintes qu'elle y voit. L'exposition de Rurart illustre nos pages focus.

# APRÈS L'ÉCOLE, LA CULTURE

**La réforme des rythmes scolaires devrait renforcer les coopérations autour de la sensibilisation à l'art entre l'école et les nombreux autres acteurs, collectivités locales comme associations et institutions culturelles.**

Quoi de neuf dans l'éducation artistique ? les rythmes scolaires. C'est leur réforme, et les changements qu'on peut en attendre, qui peuvent faire bouger les lignes, plus que la référence à l'éducation artistique dans le projet de loi sur l'école, avec son "parcours d'éducation artistique et culturelle".

C'est que la réforme des rythmes scolaires pose avec plus d'acuité que jamais, mais aussi en donnant beaucoup d'espoir, la question du rapport entre le scolaire et le hors-scolaire. Un point d'accord à peu près général : l'école reste le lieu central. Et le "parcours" donne une ambition nouvelle, en dépit des incompréhensions suscitées. Par exemple au Conseil économique, social et environnemental qui, dans un avis récent, insistait sur le fait que l'école doit être d'abord le lieu de la pratique artistique, s'inquiète de voir, dans le projet de loi préparé par le ministère de l'éducation nationale, "l'éducation artistique et culturelle" prendre la place des "enseignements artistiques". Pas question, pourtant, dans ce projet, de renoncer à ce noyau dur que

constituent les enseignements. Mais l'idée est de les inscrire dans un ensemble plus large, tout au long de la scolarité, à l'école et en-dehors de l'école. Comme si le temps de la maturité était arrivé : la longue expérience dont on dispose sur l'éducation artistique indique qu'il s'agit d'une construction à plusieurs, où l'Éducation nationale est nécessairement associée aux collectivités locales et aux institutions culturelles. Mais l'expérience montre aussi que, souvent, les bonnes intentions se sont heurtées à une vieille culture de l'Éducation nationale, avançant en freinant dès qu'il s'agissait d'éducation artistique.

## EXPÉRIENCE ACQUISE

Le changement des rythmes scolaires, en libérant un peu de temps pour des activités sportives ou culturelles, et en assouplissant les horaires, permet de tirer parti de l'expérience acquise, et confère une importance nouvelle aux acteurs qui étaient déjà engagés dans les activités qui se pratiquent en-dehors de l'école.

## UN DÉCRET QUI OUVRE DES PORTES

La réforme des rythmes scolaires a sa bible : le décret du 24 janvier dernier, paru deux jours plus tard au J.O., "relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires".

Premier point : la réforme doit entrer en vigueur au début de l'année scolaire 2013-2014. Mais "jusqu'au 31 mars 2013, les communes peuvent demander au directeur académique des services de l'éducation nationale le report de la réforme à l'année scolaire 2014-2015."

Le décret fixe la semaine scolaire à "vingt-quatre heures d'enseignement, réparties sur neuf demi-journées", et précise que « Les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, à raison de cinq heures trente maximum par jour et de trois heures trente maximum

par demi-journée."

Les activités péri-scolaires ne sont pas abordées par le décret, mais par une "lettre aux maires" accompagnant le décret. La lettre promet un assouplissement des taux d'encadrement des activités péri-éducatives "dans le cadre d'un projet éducatif territorial".

Le projet de loi sur l'école affirme que « La réforme des rythmes doit agir comme un levier pour faire évoluer les fonctionnements de l'école autour d'un projet éducatif territorial et doit conduire à mieux articuler les temps éducatifs et les temps péri-éducatifs et, par conséquent, à coordonner les actions de l'État, des collectivités territoriales et des organismes œuvrant dans le champs éducatif. »

# APRÈS L'ÉCOLE, LA CULTURE

Le jeu peut se mener, plus que jamais, avec de multiples participants, ce que traduit la mise en place annoncée de "projets éducatifs de territoires", héritiers des projets éducatifs locaux nés sous le gouvernement Jospin. Les acteurs sont l'État et ses ministères (principalement Éducation nationale, culture, jeunesse, sports et éducation populaire), les collectivités locales, les institutions culturelles (dépendant la plupart de l'État ou des collectivités locales) et les associations. Le projet de territoire vise à réunir l'ensemble des acteurs autour d'un projet auquel on donne visibilité et cohérence. Avec l'avantage de cette cohérence, et le risque de la lourdeur et de perdre la spontanéité qui a fait la valeur de beaucoup d'actions dans un domaine où l'engagement personnel compte pour beaucoup dans le succès.

## LES COLLECTIVITÉS LOCALES EN PREMIÈRE LIGNE

En première ligne, les collectivités territoriales. C'est sur elles que repose le plus gros de l'effort, notamment financier. On leur a donné le choix de mettre les nouveaux rythmes en place à la rentrée 2013 ou à la rentrée 2014. Réponse attendue à la fin du mois. Elles sont partagées. Les plus disposées à s'engager dès cette année sont souvent celles qui se situaient déjà dans l'esprit du projet territorial, comme Rennes ou (page 4) Grenoble. Des villes prêtes sur le plan méthodologique, et ayant déjà démontré une volonté politique de donner à l'éducation une place importante dans leurs choix. La contrainte financière pèse néanmoins beaucoup : 150 euros par enfant et par an, soit 600 millions en tout pour les collectivités locales, a calculé l'association des maires des grandes villes. L'État ne propose qu'une compensation faible, et seulement pour la première année.

Parents d'élèves (FCPE), associations et fédérations d'éducation populaire se retrouvent très largement dans la réforme des rythmes scolaires, et se disent disposés à s'impliquer dans les projets éducatifs de

territoires. On trouve leur signature au bas d'un texte qui assure que "que nos associations sont prêtes à s'engager résolument et à apporter leur expérience militante, leur expertise professionnelle, leurs réseaux d'acteurs locaux, leur éthique républicaine".

## ENGAGEMENTS

La Ligue de l'enseignement affirmait par ailleurs dans un communiqué qu'elle "s'engage à accompagner l'École, les collectivités et les associations pour la mise en œuvre des projets éducatifs territoriaux et à former les acteurs de ces nouveaux temps: personnels, animateurs, intervenants et bénévoles".

Quant à l'État, "Les inégalités étant aujourd'hui plus importantes dans le temps libre qu'à l'école, la réforme doit permettre une plus grande prise en charge publique des enfants tant dans le cadre scolaire que péri et extrascolaire", note le ministère de la jeunesse. Un ministère qui sait, par ailleurs, qu'il devra absorber beaucoup de travail avec des contraintes budgétaires fortes. Le ministère de la culture, de son côté, dans un budget en baisse, a prévu d'augmenter de 50% en trois ans la part qu'il consacre à l'éducation artistique : aux 30 millions d'euros de 2012, il ajoute 2,5 millions en 2013, puis 5 millions en 2014 et 7,5 millions en 2015.

## La COMMISSION DESPLECHIN : un constat

L'éducation artistique est censée être une des priorités de la politique du ministère de la culture. Cette priorité trouve sa trace dans les premières réflexions engagées dans le cadre d'une consultation dont les principales conclusions animées par un comité de pilotage présidé par l'écrivaine Marie Desplechin. Le rapport de synthèse fait une analyse aussi objective que possible de l'état des lieux, sans aller beaucoup plus loin. On sait que Marie Desplechin s'est agacée, les travaux achevés, de ce qui lui est apparu comme un manque de perspectives tracées au départ de la commande.

Reste que le rapport rappelle quelques faits qui sont, après des années et des années d'expérience, autant d'acquis pour toute politique : l'éducation artistique passe par l'école, rouage essentiel, mais l'école n'en satisfait pas tous les aspects; la participation des artistes, des institutions culturelles, des collectivités locales, des associations est indispensable.

C'est principalement un état des lieux qu'a livré la commission Desplechin, avant d'ouvrir des "pistes pour l'avenir" qui ne s'écartent pas des sentiers tracés, ce qu'a manifestement regretté

Marie Desplechin.

Principal constat : "la richesse et la diversité des propositions actuelles d'éducation artistique et culturelle". La déploration, souvent entendue, sur la faiblesse de l'éducation artistique ignore cette situation, où les deux mots de richesse et de diversité comptent également : c'est que l'optique est faussée par la lecture des grilles de programmes scolaires. La réalité est autre : le rapport souligne l'engagement des collectivités territoriales et du secteur culturel ainsi que l'action des milieux socio-éducatifs.

Ce foisonnement n'empêche pas cependant ce qui reste la grande faiblesse du système actuel : le nombre encore trop restreint de jeunes qui bénéficient des multiples actions menées, et la persistance de très grandes inégalités territoriales. Une plus grande coordination des politiques locales paraît dès lors centrale dans les actions à mener. Le rapport préconise, en ce sens, des contrats, au niveau d'un territoire, définissant objectifs, acteurs, méthode et moyens.

# APRÈS L'ÉCOLE, LA CULTURE

## GRENOBLE, UNE LONGUEUR D'AVANCE

**Grenoble a mis en place en 2009 un dispositif appelé "Projet éducatif grenoblois", où se trouvent déjà les ingrédients des futurs "projets éducatifs de territoire".**

"Au départ, il faut une forte volonté politique, sinon rien ne se fait", commente Paul Bron, maire-adjoint à l'éducation.

Adjoint à l'éducation, l'intitulé est déjà révélateur, souligne-t-il. Lors du précédent mandat de la municipalité dirigée par Michel Destot, la délégation concernait la vie scolaire. Passer à l'éducation, cela signifie que "l'éducation est prise comme un ensemble qui ne concerne plus seulement l'école, mais aussi ce qui se passe autour de l'école : le socio-culturel, et toutes les activités éducatives qui peuvent exister dans une ville".

C'est bien de cela qu'il s'agit. Le projet éducatif grenoblois couvre une très large palette d'activités (de l'amélioration des temps de restauration scolaire à la création d'un parcours d'éducation artistique en passant par le sport) et réunit l'ensemble des acteurs concernés : Éducation nationale, associations, parents d'élèves.

Sous le pilotage de la Ville, qui y consacre des moyens importants (4,3 millions d'euros par an), le projet a été discuté avec ces partenaires, qui se sont entendus sur des objectifs communs. C'est ainsi que la convention avec l'Éducation nationale comprend par exemple des classes-



passerelles pour les 2-3 ans\* ou des projets artistiques.

Avec les parents d'élèves, se réjouit Paul Bron, on sait déjà un peu où on va : lors du passage à la semaine de quatre jours, nous avons engagé une large concertation avec les familles pour savoir si elle souhaitaient profiter de la dérogation pour rester à quatre jours et demi. J'en ai vu un millier à cette occasion ; cela nous a permis de mettre dans les activités périscolaires du contenu répondant aux attentes des parents.

Avec les associations socio-culturelles,

auxquelles la Ville a délégué les activités extrascolaires, le projet éducatif grenoblois a permis de fixer des objectifs partagés. "Cela n'a pas été simple", admet Paul Bron. Chacun arrivait avec sa propre logique. Il nous a fallu reconnaître leurs caractéristiques d'éducation populaire et intergénérationnelle".

Les nouveaux rythmes scolaires, que vont-ils changer ? quels problèmes posent-ils ? la principale question reste le financement. Le coût par élève étant estimé à 150 euros, avec une participation de l'État de 50 euros pour la première année, il reste 100 euros à prendre en charge par la Ville, soit, pour les 12 000 jeunes Grenoblois concernés, un total de 1,2 million d'euros. "Et l'an prochain, on ne sait pas comment cela va se passer. Quoiqu'il arrive, cela coûtera cher aux communes".

\*les classes-passerelles sont un "sas" qui permet aux enfants en gros retard d'acquisition du langage quand ils arrivent à l'école à trois ans de bénéficier d'un encadrement renforcé pendant quelques mois

## LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉJÀ TRÈS IMPLIQUÉES

Une étude pour le Département des études du ministère de la culture, en 2011, soulignait l'implication croissante des collectivités territoriales dans l'éducation artistique. Elle mettait aussi en avant une typologie de l'intervention, avec des niveaux variables d'intervention et de coordination avec les différents acteurs (école, associations, etc.). L'étude avance - ce avec quoi tout le monde n'est pas d'accord - que "dans leur majorité", les collectivités locales "semblent avoir bougé davantage sous l'influence d'incitations externes - en lien avec l'action des acteurs publics des autres échelons territoriaux et de grandes

structures culturelles - que d'une réflexion interne sur l'optimisation des politiques locales d'éducation artistique et culturelle". Quoiqu'il en soit, le mouvement incontestable semble bien avoir été, avec l'implication croissante des collectivités territoriales, la mise en place de politiques de plus en plus organisées, coordonnées et intégrées associant, principalement autour des communes et des structures intercommunales, la plupart des acteurs concernés par l'éducation artistique. L'étude parle d'une "nouvelle étape, marquée par le repositionnement des acteurs, avec le passage d'une approche « territorialisée » de

l'éducation artistique et culturelle (fortement impulsée par l'État dans le cadre de politiques contractuelles autour de dispositifs définis par l'administration centrale) à une approche « territoriale » (c'est-à-dire portée et largement financée par les acteurs locaux et cherchant à prendre en compte les spécificités socio-politiques des territoires), et par une volonté de rationalisation de l'offre d'éducation artistique et culturelle".

*Politiques d'éducation artistique et culturelle : rôle et action des collectivités locales*  
Culture études 2 - 2011

téléchargeable sur [www.culture.gouv.fr/deps](http://www.culture.gouv.fr/deps)

# APRÈS L'ÉCOLE, LA CULTURE

## RURART, UN CENTRE D'ART À L'ÉCOLE

Rurart est un centre d'art à nul autre pareil : il est installé au cœur d'un lycée agricole, à Rouillé, à une demi-heure de Poitiers. Il y mène depuis plus de vingt ans une politique d'expositions en phase avec les tendances de la mode, ce qui ne lui rend pas la vie toujours facile. Dans les canons de la mode, il cherche cependant sa voie propre, en relation avec le lieu qu'il occupe. En témoigne l'exposition en cours, consacrée à la jeune artiste tchèque Eva Kotatkova.

Eva Kotatkova est à sa place dans un lycée. C'est que son travail a beaucoup à voir avec l'éducation. Elle appartient à cette génération de l'est qui était déjà délivrée de la dictature, mais en subissant encore les effets. Son expérience scolaire, au lendemain de la chute du mur de Berlin et de l'installation des démocraties, porte la marque d'un monde qui avait encore gardé quelques habitudes des temps précédents. De là peut-être - mais elle-même n'affirme rien à ce propos - ce rapport de contrainte qu'elle exprime dans ses œuvres, où l'enfance apparaît comme cadenassée (comme dans le terrible lit-prison ci-contre). Quelle est la part de toute institution, quelle est celle du régime dont Prague s'émancipait ?

Voilà en tout cas un beau sujet de réflexion pour les élèves du lycée, et pour ceux de toutes les écoles qui viendront voir l'exposition, comme

de tous les visiteurs (principalement de la région) qui prendront eux aussi le chemin de Rouillé.

Rurart pilote aussi des résidences d'artistes dans des lycées de la région. 26 artistes ont été en résidence depuis 2009. Ils y sont entre création et transmission, les artistes sélectionnés l'étant plutôt sur l'attente de ces deux savoir-faire.

L'expérience Rurart est à replacer dans le cadre plus large de celle des lycées agricoles, qui comprennent dans leur cursus, depuis les années 60, années de la révolution agricole française, un enseignement artistique, avec cours et présence artistique, notamment sous forme de résidences. La commission Despléchin s'est intéressée à cet enseignement agricole. Notant que "la comparaison des effectifs concernés (170 000 élèves d'un côté, près de 15 millions de jeunes de moins de 20 ans en 2020, de l'autre) interdit toute transposition à l'identique", le rapport de la commission avance que "il peut être utile de s'inspirer de cette expérience ; l'existence de réseaux de mutualisation entre enseignants, le rôle actif de l'élève dans l'élaboration de l'enseignement, la place donnée aux artistes dans les projets, sont particulièrement intéressants".

**Jusqu'au 12 mai**



## LE PROJET DE LOI SUR L'ÉCOLE ET L'ÉDUCATION ARTISTIQUE

Le projet de loi sur l'école, actuellement en débat au Parlement, introduit, pour l'éducation artistique, la notion de "parcours d'éducation artistique et culturelle". Cette notion remplace dans la loi celle de "enseignements artistiques". Ce parcours comprend trois volets complémentaires : les enseignements, la pratique artistique et la rencontre avec des œuvres et des artistes.

Le parcours est conçu comme devant se dérouler tout au long de la scolarité. Le projet de loi indique que l'éducation artistique et culturelle "a un rôle majeur à jouer dans la formation de l'enfant comme personne et dans le développement de sa créativité", ajoutant qu'"

il s'agit d'un puissant levier d'émancipation et d'intégration sociale". Il propose "d'adopter une approche globale (...) qui couvre l'ensemble des enseignements mais aussi les actions éducatives qui les complètent sur les temps scolaire et périscolaire. Un véritable parcours d'éducation artistique et culturelle est mis en place, et ses modalités seront fixées conjointement par les ministres chargés de l'éducation et de la culture".

Le projet de loi indique aussi que "l'organisation d'activités périscolaires peut être formalisée dans le cadre d'un projet éducatif territorial. De nombreuses actions sont actuellement menées au niveau local, associant

administrations, collectivités, associations... Elles ne bénéficient pour l'instant d'aucun cadre défini au niveau législatif. Afin d'inscrire ces initiatives dans une politique d'aménagement du territoire, et de favoriser leur développement en facilitant leur organisation et la concertation des acteurs impliqués, il est proposé de mettre en place un tel cadre."

Le projet de loi prévoit enfin, "Afin d'encourager la mise en place et le redéploiement d'activités périscolaires pour les élèves des écoles dont la semaine scolaire sera organisée en neuf demi-journées à la rentrée 2013-2014", la création d'un fonds, "calculé sur la base du nombre d'élèves éligibles par commune".

# COOPÉRATION ENTRE LE CENTRE POMPIDOU ET LA SEINE-SAINT-DENIS

## RENDEZ-VOUS

### BISTROTS DE PAYS

Bistrot de pays, c'est un label, créé il y a vingt ans du côté de Forcalquier. C'est là que vont se réunir, pour en débattre, tous les acteurs intéressés. Au programme: les bistrots aujourd'hui et demain. Avec la même conviction : les bistrots ruraux sont le cœur d'un système de convivialité et de lien social.

**Forcalquier 18 et 19 mars**  
[www.bistrotdepays.com](http://www.bistrotdepays.com)

### HERBIN À CÉRET



*Le Canigou 1913 Huile sur toile*  
84 x 100 cm

Auguste Herbin, homme du Nord ayant passé une bonne partie de sa jeunesse au Cateau-Cambrésis, a séjourné deux fois à Céret, dont il a laissé des paysages marquants. Le musée d'art moderne de Céret et le musée Matisse du Cateau-Cambrésis se sont associés pour lui consacrer une exposition. Celle-ci vient de s'achever dans le nord, Céret prend le relais. Au Cateau-Cambrésis, ce sont les papiers découpés de Matisse qui succèdent à Herbin.

**Céret (Pyrénées-Orientales)**  
**2 mars au 26 mai**  
[www.musee-ceret.com](http://www.musee-ceret.com)

## La Chapelle Vidéo, au Musée d'art et d'histoire de Saint-Denis, inaugure la nouvelle convention entre le Centre Pompidou et le Conseil général, qui favorise la circulation des œuvres.

La chapelle du musée d'art et d'histoire de Saint-Denis, espace d'expositions temporaires de celui-ci, accueille, deux fois par an, une manifestation d'art vidéo, sous le titre "Chapelle Vidéo". La quatrième édition de cette manifestation vient de s'ouvrir. Elle présente les œuvres de trois artistes, Boris Achour, Halida Boughriet et Beat Streuli, dans le cadre d'une nouvelle convention de partenariat entre le Conseil général de Seine-Saint-Denis et le Centre Pompidou.

Une première convention avait été signée pour les années 2009-2011. La nouvelle, signée le 21 février à l'occasion du vernissage de l'exposition à la Chapelle Vidéo, prévoit la circulation d'œuvres du Centre Pompidou, en cohérence avec les collections et la personnalité du département. Elle comprend aussi des actions éducatives, qui alimentent le programme du Conseil général en direction des collègues. (ainsi d'une intervention de Boris Achour au collège Jean-Jaurès de Montreuil).

L'exposition traduit le souci de s'inscrire dans la personnalité du département. "Notre idée a été de chercher des artistes s'intéressant au contexte urbain



*Halida Boughriet*

dans son côté humain", explique Christine Van Assche (Centre Pompidou, commissaire de l'exposition). Boris Achour est filmé dans des interventions dans l'espace urbain; Halida Boughriet touche avec sa main des passants dans la rue à Paris. De Beat Streuli, on voit une installation de très grande taille de photos prises à New-York en 1995, entrées peu après dans les collections du Centre Pompidou et jamais montrées depuis. Les belles dimensions de la Chapelle en ont donné l'opportunité.

La Chapelle Vidéo est l'ancienne

chapelle du couvent des carmélites, qui abrite aujourd'hui le musée d'art et d'histoire de Saint-Denis. L'idée de la dédier à l'art vidéo à l'occasion de deux expositions par an est née de la volonté de souligner la forte présence, autour de Saint-Denis, des industries de l'image. La prochaine édition de Chapelle Vidéo, du 14 septembre au 28 octobre, sera réalisée en partenariat avec la Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

**Le flâneur 15 février au 15 avril**  
[www.musee-saint-denis.fr](http://www.musee-saint-denis.fr)

**Une Renaissance. L'art entre Flandre et Champagne 1150 - 1250** est le thème et l'intitulé d'une exposition organisée par le musée de l'hôtel Sandelin de Saint-Omer (Pas-de-Calais) dans le cadre d'un partenariat scientifique avec le Musée de Cluny, musée national du Moyen-Âge. L'exposition a obtenu le label "d'intérêt national" (5 avril au 30 juin). Parallèlement, le musée de Cluny présentera, sous le même titre, avec le même commissariat scientifique et un catalogue commun, une exposition présentée comme le pendant de celle de Saint-Omer. Et en parallèle, pendant toute l'année 2013, la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer et la Communauté de communes de la Morinie se sont associées à la Ville de Saint-Omer "pour valoriser le passé médiéval de l'Audomarois, préfigurant ainsi l'extension du label « Pays d'art et d'histoire » qui verra le jour en 2013".

# LA CHRONIQUE DE JACQUES BERTIN

## MAUVAISES HUMEURS

**Tiens, parlons " musique ".** Déjà, je fuyais la quinzaïne commerciale de ma ville : dès le premier jour, le premier matin, lorsque le flot " musical " commençait son dégueulement, je fuyais à la ville voisine pour y faire mes achats. Impensable de tenter de faire admettre aux édiles que cette " ambiance de fête " est un viol de l'espace public, que ce son est laid et que ces " musiques " n'ont aucun rapport ni avec la musique, ni avec la joie de vivre...

Ah, si on mettait de la musique religieuse chrétienne, la réaction serait immédiate (et justifiée) : un viol ! Et on couperait ça illico ! Mais ce n'est que de la " variété ", des tubes, du rock, qu'on m'impose sous prétexte de petit-air-de-fête... Alors, je m'éloigne.

Il y a longtemps que dans les restaurants, je demande dès l'entrée l'emplacement des haut-parleurs, afin de m'en écarter ostensiblement. Une fois sur deux je demande si on peut baisser le son. J'espère qu'un jour les syndicats de restaurateurs comprendront que le bruit n'est pas synonyme d'activité, ni de bonne humeur, ni de vitalité. Dans ce domaine, nous ne sommes encore qu'au Moyen-âge...

Et j'ai fait une colère, l'autre midi, au supermarché de ma ville. Trop, vraiment trop de couinements, hurlements, bruits de plomberie, de vaisselle, de scie sauteuse, d'onomatopées indéchiffrables, bref, trop de sonorisation. J'ai explosé. J'ai fait ma colère à la caisse principale, en tentant de rester poli avec la pauvre employée qui, bien sûr, n'y peut mais et me regardait comme un martien (il n'aime pas la musique, vous vous rendez compte !) Et j'ai annoncé que je ne foutrais plus les pieds dans cet établissement - dont je ne puis citer ici le nom pour des raisons légales, ce qui fait que tous les supermarchés de France pourront être englobés dans ma vindicte.

(La musique comme avilissement de l'espace public. Sujet de bagarre éminemment culturel... Aucune militance chez les cultureux...)

**Parlons lutte.** L'avez-vous remarqué ? Grand système de fabrication de l'aliénation contemporaine, le chaubise n'a jamais suscité le moindre début de mobilisation dans les milieux artistiques et culturels où, pourtant, on s'y connaît en dénonciation et en révolte. Ni dans la presse, si avide habituellement de traquer le mensonge et la bêtise. On vient de voir passer les Victoires de la musique. Absolument aucune critique dans aucun média, aucune circonspection. Affligeant.

(Quant à moi, j'ai toujours été jugé indigne par les organisateurs de participer de près ou de loin à cette manifestation. Comme, d'ailleurs, la totalité des gens que je connais dans ce métier depuis quarante ans. Est-ce un signe ? De quoi ?)

**La chanson et la poésie.** Quelques lignes, à l'occasion du *Printemps des poètes*

Mais d'abord dire et redire l'échec de la poésie française contemporaine : plus de lecteurs, par la seule faute des poètes ! Et la faute d'une esthétique démente de l'écriture éclatée. Avec tout le respect que m'inspirent les militants de cette manifestation, j'affirme que la renaissance ne viendra que des poètes et d'une révolution dans l'écriture.

Morte la poésie. Pendant ce temps, les chanteurs à la guitare ont poursuivi la tradition de la parole poétique. Ça a commencé dans les années soixante. Ils furent aidés alors, il faut aussi le dire, par des milliers d'animateurs culturels, directeurs de MJC, de foyers socio-cul etc. Il n'y avait là aucun héroïsme ; rien que du bon sens, de l'ouverture au monde et une idée simple de la parole. Ça marchait très bien. Vive la poésie.

**Et, tiens, j'ai décidé de vous livrer** un peu de ma biographie. Il s'agit aussi de témoigner. Sujet : la vie réelle des artistes au temps de la culture subventionnée.

Voici donc mon témoignage sur les droits sociaux (sécu, congés, chômage, retraite).

Artiste du spectacle (chanteur) depuis 1967. Après quelques mois dans un statut d'étudiant finissant, me voilà tentant de me faire admettre dans les cabarets parisiens. Pas de sécu, bien sûr : on est payé de la main à la main et, lorsqu'on se permet de quémander d'être déclaré, on se fait virer illico. Ça m'est arrivé, oui. J'avais vingt ans : on prend tous les risques, à vingt ans.

Puis des années dans les MJC. Payé honorablement. Mais pas de sécu, ni de congés payés, ni de retraite, ni de chômage. Ce qui fait qu'après quelques années, je fais un essai d'inscription comme profession libérale. On m'envoie une note si élevée que je ne puis songer à payer. On menace aussi sec de me saisir. Je réponds : venez me saisir, je vous attends, je n'ai rien ! Ils ne viennent pas et se contentent de me radier gentiment. Fin de l'intermède. (Mes copains chanteurs, eux, sont tous mariés et sur le compte de leur femme...)



Puis on invente la " vignette " : la vignette que l'organisateur nous donne ouvre les droits à la sécu. Mais toujours ni chômage, ni retraite, ni congés... Ça dure des années.

Puis voilà les " congés-spectacles " (lorsque l'organisateur est vraiment riche). Mais voilà aussi que les années quatre-vingt annoncent la fin d'une époque pour les chanteurs : de moins en moins de boulot. La culture s'éloigne de l'éduc. pop. et des MJC. On crée des Scènes nationales et des SMAC - où les gens comme moi ne mettront jamais les pieds (environ dix Scènes nationales en 40 ans, et pas une seule SMAC !)

Puis voici enfin le système de l'intermittence. Mais c'est trop tard : je suis devenu (années 90) un chanteur du dimanche ; j'ai un emploi de journaliste à plein temps. Puis, après douze ans d'activité salariée dans la presse, je suis licencié économique - et plutôt bien traité par le système.

Puis la vie d'artiste recommence... Jusqu'à ce jour. Dans toute ma vie, j'ai eu droit une fois à l'intermittence. Oui, une seule fois. Et puis me voici en retraite - et je travaille plus que jamais!

**Finissons sur une note gaie.** Les chanteurs, heureusement qu'ils sont là pour rentrer de l'argent dans les caisses des théâtres ! J'ai encore participé, il y a quelques semaines à un de ces spectacles du lundi, à base de chanteurs... Voilà l'affaire : le lundi étant le jour de relâche, on loue le théâtre pour des manifestations de chanson. J'ai toujours connu ça. Et c'est ainsi que la chanson et les chanteurs subventionnent la culture. Eux ne disposent évidemment d'aucune de ces centaines de salles attribuées par les pouvoirs publics aux théâtres ! Ainsi est la hiérarchie culturelle, en France. **JB**

# MONUMENTS NATIONAUX : RESTER DANS LE GIRON DE L'ÉTAT

**La politique erratique de transfert des monuments nationaux aux collectivités territoriales a contribué aux difficultés du Centre des monuments nationaux, juge la Cour des Comptes**

Le rapport général de la Cour des comptes pour 2012, présenté ce mois de février, s'intéresse une nouvelle fois au Centre des monuments nationaux. Il revient sur une institution bousculée par ce que la Cour appelle "une succession de réformes peu cohérentes" : cession d'une partie de son patrimoine aux collectivités locales et insécurité sur l'avenir d'autres monuments potentiellement transférables, mise en place difficile de la maîtrise d'ouvrage sur ses travaux, et pour finir crise de gouvernance. Ces constats étaient ceux que faisait déjà, en 2010, un rapport de la Cour des comptes pour le Sénat. Depuis, le CMN, regrette la Cour, "a agi avec retard et de manière partielle".

La Cour revient notamment sur la politique de transfert des monuments nationaux aux collectivités territoriales, politique engagée par Jean-Jacques Aillagon quand il était ministre de la culture. Elle constate que ce mouvement a créé "une période d'incertitude sur le périmètre du parc de monuments du CMN", et que "l'État a dû procéder à des compensations financières en faveur de l'établissement public lorsqu'en sont sortis plusieurs monuments à forte attractivité comme le château du Haut-Koenigsbourg". De plus, les



*Le château du Haut-Koenigsbourg*

conditions de transfert des monuments, d'abord rigoureusement encadrées, ont fait par la suite l'objet de tentatives d'élargissement des critères, par voie de propositions de loi, qui n'ont pas abouti mais qui ont "contribué à prolonger l'incertitude sur le champ d'action du CMN."

La politique des transferts vient cependant de faire l'objet d'une nouvelle proposition de loi de deux sénateurs, Françoise Férat (UDI-CI de la Marne) et Jacques Legendre (UMP du Nord) visant à leur encadrement. Les deux mêmes sénateurs avaient rédigé il y a deux ans et demi une première proposition de loi, et s'impatientent aujourd'hui que rien n'ait suivi. Ils ont donc déposé,

le 13 février, un nouveau texte, "afin de relancer le débat". Ce texte propose "une relance encadrée des transferts de monuments aux collectivités territoriales." Texte qui semble tenir surtout, aujourd'hui, de la provocation : les transferts ne sont plus à l'ordre du jour du côté du gouvernement. Dans sa réponse à la Cour des comptes, le ministère de la culture indique en effet que "à ce jour, le gouvernement ne tient pas pour prioritaire le vote d'un texte permettant une reprise, même encadrée, des transferts aux collectivités territoriales de monuments historiques appartenant à l'État".

## HAUT-KOENIGSBURG : LA BONNE AFFAIRE

Le Département du Bas-Rhin, propriétaire depuis 2007 du château du Haut-Koenigsbourg, continue de se féliciter de ce qui a été le premier transfert d'un monument national à une collectivité territoriale dans le cadre du dispositif Aillagon. Le château, haut-lieu du tourisme

alsacien, a accueilli plus de 500 000 visiteurs l'an dernier, et a totalisé près de 3 millions d'euros de recettes.

Le Conseil général, dès 2007, a engagé un programme de travaux (12 millions d'euros, dont un quart apporté par l'État dans le cadre du contrat de projet État-Région

2007 - 2013), notamment pour améliorer l'accueil des visiteurs. Dont une partie d'entre eux, toutefois, pourront regretter le transfert : les 18-25 ans, qui paient ici, alors qu'ils entrent gratuitement dans les musées et monuments nationaux.



# CONGÉS SPECTACLES : LA FIN DE L'AUTONOMIE

## La Cour des Comptes juge sévèrement la gestion de la Caisse qui gère les congés des métiers du spectacle, et recommande sa suppression

La cour des comptes recommande la suppression de la Caisse des congés spectacle. Cette recommandation figure dans son rapport annuel pour 2012. La Cour reproche à la Caisse d'être plus coûteuse et moins efficace que le régime de droit commun. Ces reproches sont anciens, mais la Cour juge que les progrès réalisés sont insuffisants, et que la disparition de l'institution est décidément devenue la meilleure solution. Le rapport 2012 de la Cour des comptes s'intéresse aussi, notamment, au Centre des monuments nationaux (*lire page 8*), à la Fondation du Patrimoine, au Mont-Saint-Michel, à l'audiovisuel extérieur de la France, et à la réforme des aides à la presse.

La Cour des comptes reproche d'abord à la Caisse des congés spectacles son inefficacité au regard des objectifs poursuivis. Ce n'est pas la première fois qu'elle le fait. Elle avait déjà dénoncé la situation en 2008. Mais depuis, les choses ne se seraient pas vraiment améliorées. "Un régime dérogatoire toujours défaillant", juge sévèrement la Cour des comptes. La caisse des congés spectacles gère les congés payés des intermittents du spectacle, par dérogation au régime de droit commun. Association d'employeurs, c'est elle qui reçoit les cotisations des

employeurs et verse les indemnités de congés payés.

Le régime est inefficace : la Cour dénonce "le non-paiement d'un volume substantiel d'indemnités. Sur la période 2006 - 2011, c'est une moyenne de 8,8% des indemnités dues qui n'aurait pas été versées. Ce taux devrait être actuellement de près de 6%.

La Cour relève aussi que la caisse continue de ne pas payer certaines charges sociales obligatoires, comme le versement transport. Enfin, elle note "une gestion mal maîtrisée", avec des déficits qui ont conduit à une hausse du taux de cotisation des employeurs, mais des charges de personnel par agent qui ont "fortement progressé entre 2007 et 2011, notamment du fait d'augmentations salariales largement supérieures aux progressions". Et "le salaire du délégué général, déjà élevé, a été augmenté à deux reprises dans des conditions irrégulières, à l'insu du président de la caisse".

La Cour des comptes estime que le régime devient de plus en plus coûteux pour les intermittents, et pénalise de surcroît les plus précaires, parce que "son fonctionnement correct dépend de la connaissance du système par les bénéficiaires".

En définitive, "le bien-fondé du régime dérogatoire, qui depuis le contrôle précédent de la Cour n'a

été ni suffisamment réformé ni confié, comme le souhaite l'État, à un opérateur jugé plus qualifié, n'est toujours pas avéré". Et "la Cour recommande d'appliquer le droit commun, c'est-à-dire le paiement direct des indemnités dues par l'employeur, et donc de supprimer la caisse".

L'opérateur jugé plus qualifié auquel se réfère la Cour, c'est le groupe Audiens, auquel le ministère des affaires sociales et le ministère de la culture envisagent, depuis 2009, de confier la gestion du régime, sans avoir avancé depuis. La ligne des deux ministères reste la même : maintien d'un régime dérogatoire, mais changement d'opérateur. C'est celle qu'expriment leurs réponses à la Cour. C'est ainsi que pour le ministère de la culture, "le spectacle demeure un secteur dans lequel la gestion mutualisée des droits à congés se justifie pleinement en raison même de son organisation économique et de la présomption de salariat. Ce dispositif doit donc être pérennisé". Mais le ministère, comme celui des affaires sociales, confirme la volonté du gouvernement de réformer la gouvernance de la caisse, et de confier la gestion à Audiens. "Cette mesure, assure le ministère de la culture, doit être mise en œuvre dans les meilleurs délais".

## RENDEZ-VOUS

### ACCUEIL DES ARTISTES ÉTRANGERS

Les questions "juridiques, administratives et fiscales soulevées par l'accueil en France de spectacles et de professionnels étrangers" font l'objet d'une journée d'information juridique des centres de ressources du spectacle vivant (CND, CnT, CNV, HorsLesMurs, Irma).

**25 mars Paris**  
**Théâtre du Vieux-Colombier**

### ÉCONOMIE DE LA CULTURE

"Les clusters culturels et médiatiques: émergence, gouvernance et évaluation" : c'est sur ce thème que se tiendront les 6èmes journées d'économie de la culture et de la communication, organisées par le ministère de la culture (DEPS). Ambition de la rencontre: "un point sur l'état du savoir tout en discutant ces résultats à la lumière des expériences françaises et étrangères".

**26 et 27 mars Nantes**  
**Inscriptions :**  
<http://6jecc.eventbrite.fr/#>

### VITRY-SUR-SEINE : ON DANSE

Un nouveau lieu dédié à la danse, "La Briqueterie", ouvre le 20 mars à Vitry-sur-Seine. Il inaugurera, le 21, la 17ème biennale de danse du Val-de-Marne. Bâtiment industriel du 19ème siècle, l'ancienne Briqueterie de Gournay a été réhabilitée par l'architecte Philippe Prost, à l'initiative du Conseil général. Portes ouvertes le 23 et le 24 mars.

[www.alabriqueterie.com](http://www.alabriqueterie.com)

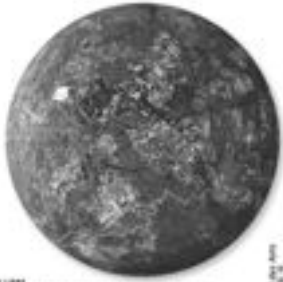
**Philippe Puigserver est mort brutalement.** Il n'avait pas cinquante ans. Comédien, metteur en scène, écrivain, il avait la passion de la sincérité et de la découverte. Pas n'importe laquelle. "Il repérait les artistes avec qui il avait des affinités électives et sensibles", dit Joris Mathieu (Compagnie Haut et court), avec qui il partagea l'une de ses dernières aventures. Il suivait de près, aussi, la très belle jeune compagnie Coup de Poker, du talentueux et prometteur Guillaume Barbot. Il avait aussi, rapporte Joris Mathieu, le goût de la transmission. Ancien élève de Sup de Co, il avait formé des administrateurs de théâtre. Avec une qualité rare : "Il leur apprenait à regarder artistiquement les choses", raconte Joris Mathieu. "Il avait mis en repli son parcours d'auteur au profit de son activité au service des autres, mais il le remettait depuis deux ans au centre de son projet personnel". Son dernier livre aura été un roman, "Gelato al sole" (2012)

# CAUE : MENACE ÉCARTÉE ?

RENDEZ-VOUS

GÉOGRAPHIE

**MAPPAMUNDI**  
ART & CARTOGRAPHIE  
HÔTEL DES ARTS - 14 MARS - 12 MAI 2013



Les cartes de géographie telles que des artistes les ont considérées depuis une quarantaine d'années: c'est ce que propose l'Hôtel des Arts à Toulon. Lequel a choisi, pour sa programmation 2013, de porter "une attention particulière à la notion de territoire et des problématiques qui y sont liées".

16 mars au 12 mai  
Toulon Hôtel des Arts  
[www.hdatoulon.fr](http://www.hdatoulon.fr)

ARTS, TERRITOIRES, VILLES

Un colloque avec au centre une idée à défendre: "les pratiques de l'art et du design doivent interroger la notion d'espace public, la place de l'art dans l'évolution des politiques territoriales urbaines et leur rapport avec les institutions et les modes de vie." Pour les organisateurs du colloque, "les pratiques de l'art et du design doivent devenir des outils essentiels de la construction de nouveaux modes d'être en commun dans l'espace urbain."

2 et 3 mai Nevers  
[jeannine.brun@ville-nevers.fr](mailto:jeannine.brun@ville-nevers.fr)

## Un article de l'avant-projet de loi de décentralisation prévoyait le rattachement des CAUE à d'autres organismes. L'idée est abandonnée.

Avertissement sans frais? Un article de l'avant-projet de loi de décentralisation a inquiété et mobilisé la Fédération des CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). Cet article prévoyait la possibilité pour les départements de créer des GIP (groupements d'intérêt public) d'ingénierie locale, qui auraient intégré les CAUE. Dans ce cas, s'alarmaient ces derniers, les financements propres du CAUE, "garant de son indépendance", disparaîtraient. La préoccupation avait été relayée par la FNCC qui protestait elle aussi: "Si la loi devait être votée en l'état, le risque serait grand que les missions profondément culturelles des CAUE – information, conseil, sensibilisation – voient leur moyens amoindris

tant est tendu le contexte budgétaire des départements." La FNCC soulignait un point crucial: "La fusion des CAUE dans un organisme beaucoup plus large aura pour conséquence une orientation de l'engagement public vers une approche purement technique d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou vers la réalisation opérationnelle des projets, au détriment du travail en amont pour la qualité architecturale des travaux et leur articulation harmonieuse avec les exigences de la conservation du patrimoine".

Les arguments ont porté. L'interministériel a supprimé l'article incriminé de l'avant-projet de loi. Matignon a tranché, alors que le ministère de la culture avait lui aussi plaidé la cause de

l'autonomie des CAUE. Quant au ministère de la réforme de l'État, il n'avait pas, semble-t-il, pris conscience de ce que pouvait bouleverser une apparente rationalisation des gestions locales.

Du côté des CAUE, l'incident fait réfléchir. "Cela nous amène, dit son directeur Yves Brien, à demander qu'il y ait une discussion sur les enjeux de la qualité architecturale, urbaine et paysagère." Une proposition qui devrait intéresser le ministère de la culture, à l'heure où celui-ci prépare une loi sur le patrimoine qui doit précisément, a déjà annoncé Aurélie Filipetti, faire sa place à la qualité architecturale et à celle des paysages.

## PHOTOMED : HOMMAGE À G. BASILICO

L'édition 2013 (la troisième) de Photomed, festival de photographie qui se déroule à Bandol, Sanary, et à Toulon, rendra hommage au photographe italien Gabriele Basilico, qui vient de disparaître à 69 ans. Gabriele Basilico s'était fait connaître en France par la remarquable opération de la DATAR, "Photographier la France", au début des années 80. Il restera comme l'un des grands témoins de la ville et de ses transformations. Une exposition lui sera consacrée à l'Hôtel des Arts de Toulon (Contre: Valencia, 1998).

Au programme de Photomed, entre autres: la jeune photographie libanaise, Costa-Gavras photo graphe, la photographie slovène et un hommage à l'Italien Nino Migliori.

Né il y a deux ans, Photomed,



festival gratuit, a très vite trouvé son public, si l'on en croit les organisateurs et les élus locaux. L'ancrage local est du reste fort, comme le montre l'une des expositions de cette édition 2013,

consacrée aux vigneron de Bandol photographiés par le Marocain Daoud Aoulad-Syad.

23 mai au 16 juin  
[www.festivalphotomed.com](http://www.festivalphotomed.com)

# AU PRINTEMPS, CHAGALL ET LES AUTRES

## Les premières expositions parisiennes de l'année sont dominées par celle que le musée du Luxembourg consacre à Chagall "entre guerre et paix"

La vague de la fin de l'hiver - ou de l'amorce du printemps - est arrivée pour les expositions parisiennes, avec Chagall pour vedette.

Chagall est au musée du Luxembourg, géré main tenant par la RMN. Il est présenté "entre guerre et paix". L'exposition a le mérite de faire un sort à la légende d'une peinture aimable, où des amoureux s'envolent au son de plusieurs violons. La peinture de Chagall raconte aussi, de sa naissance dans sa communauté de Vitebsk à ses exils, le siècle tragique vécu plus encore que d'autres par les Juifs. Cette peinture s'exprime dans une vigueur et une maîtrise de la couleur qui sont le contraire de la mièvrerie (jusqu'au 21 juillet).

Au milieu du grand bazar du Palais de Tokyo, **Julio Le Parc**, Argentin de Paris, figure de l'art cinétique, bénéficie à 84 ans de sa première grande exposition en France. L'espace permet de présenter de

grandes pièces, spectaculaires (jusqu'au 13 mai). Julio Le Parc est aussi présenté Galerie Leila Murdoch, 50 rue Mazarine à Paris, jusqu'au 6 avril.

C'est un des grands noms de l'art cinétique, **Soto**, que présente au même moment le Centre Pompidou. On y voit les œuvres qui appartiennent aux collections nationales. L'État avait peu acheté Soto de son vivant. C'est grâce à une dation en paiement après sa mort que cette erreur a été réparée (jusqu'au 20 mai). Soto sera également représenté à

la grande exposition de printemps du Grand-Palais, consacrée, à partir du 10 avril, à l'art lumino-cinétique.

**Mathurin Méheut**, consciencieux témoin de la Bretagne de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, et dessinateur de la vaisselle du restaurant Prunier, que l'on peut voir au musée de la Marine jusqu'au 30 juin, a eu plus de chance avec l'État, qui ne lui a pas ménagé ses achats entre les deux guerres (jusqu'au 30 juin).

Les musées français ont ignoré **Paul Jacoulet**. Français, l'artiste est japonais de formation. C'est au Japon, où il est arrivé à l'âge de trois ans, en 1899, qu'il a appris à



Chagall La thora sur le dos 1933

dessiner et à peindre, s'initiant à l'art de l'estampe. Il est entré par donation dans les collections du Quai Branly, qui lui consacrent à cette occasion une exposition centrée sur ses séjours en Micronésie, où sa peinture se fait aussi document ethnologique (jusqu'au 19 mai).

Au Jeu de Paume, contraste entre les deux expositions du moment. D'un côté, la très classique et mondaine **Laure Albin Guillot** (1879 - 1962), qui fit des portraits léchés de célébrités et de bourgeoises, et s'investit dans le livre d'art et la publicité. De l'autre, le jeune Albanais **Adrian Paci**, qui fit l'expérience de la dictature et de l'exil, et dont les travaux sont marqués par les états de transition (jusqu'au 12 mai).

## RENDEZ-VOUS

### TUNISIE

La Galerie Talmart, à Paris, présente un groupe de jeunes artistes tunisiens qui, au cœur de la révolution de leur pays, ont appelé leur collectif "Politiques".

**21 mars au 20 avril**  
**22 rue du Cloître Saint-Merri Paris**  
[www.expolitiques.org](http://www.expolitiques.org)

### DUBUFFET

*Scriptions, jargons, gribouillis* : sous ce titre, la Fondation Dubuffet présente une exposition qui souligne la présence de l'écrit dans la peinture de Dubuffet. "Une forme d'écriture qui, si elle semble parfois relever davantage du peindre que de l'écrire, révèle la porosité qui existe entre les deux pratiques", avance la Fondation.

**22 mars au 12 juillet**  
**137 rue de Sèvres, Paris 6<sup>e</sup>**  
[www.dubuffetfondation.com](http://www.dubuffetfondation.com)

### L'EUROPE DE RUBENS AU LOUVRE-LENS

Le Louvre-Lens consacre sa prochaine exposition à "l'Europe de Rubens". Une cinquantaine de Rubens (peintures, dessins et gravures), et une centaine d'œuvres de ses modèles et de "quelques-uns de ses contemporains, issues des collections du Louvre et de prestigieuses musées européens et américains", indique l'institution. Le Louvre-Lens avait franchi le 4 mars, soit exactement trois mois après son inauguration, le cap des 300 000 visiteurs.

**22 mai au 23 septembre**  
[www.louvre-lens.fr](http://www.louvre-lens.fr)



Paul Jacoulet

# MARSEILLE : LA VILLA MÉDITERRANÉE, PORTE DE LA RÉGION SUR LE SUD

## RENDEZ-VOUS

### BABELMED

La 9<sup>ème</sup> édition de Babelmed, marché des musiques du monde, bénéficie de l'éclairage et de divers apports de Marseille 2013.

Grand marché conçu à Marseille par l'association à qui on doit aussi les *Fiestas du sud*, Babelmed attend cette année encore 1500 à 2000 visiteurs venus s'intéresser à des artistes en développement de carrière. Le marché s'accompagne de concerts pour une trentaine d'artistes (sélectionnés parmi un millier de propositions), et de débats et conférences : musiques urbaines et mutations sociales, musiques et résistances, la circulation des artistes en Europe, la situation au Mali, le numérique, l'après-CNM, etc.

**21 au 23 mars**

**Marseille**

[www.dock-des-suds.org](http://www.dock-des-suds.org)

### ALBANIE : INQUIÉTUDES POUR LE PATRIMOINE

*Patrimoine sans frontières* lance une alerte sur la situation du patrimoine albanais. Selon PSF, des lieux exceptionnels, comme la petite église de Valsh, au sud d'Elbasan (environ 60 km de Tirana), sont laissés sans protection. L'église de Valsh abrite des peintures murales du 16<sup>ème</sup> siècle vandalisées en janvier. Le ministère albanais de la culture, interpellé par des experts, n'a pas réagi. PSF "appelle à un soutien renouvelé des actions de coopération dans ce pays".

**Patrimoine sans frontières**

[www.patrimsf.org](http://www.patrimsf.org)

**L'année de la capitale européenne de la culture 2013 avance au rythme des inaugurations. La première est celle du projet porté par Michel Vauzelle**



Marseille vit à l'heure des inaugurations, calées sur le calendrier de la capitale culturelle européenne. Ce mois de mars, ce sont deux équipements majeurs qui sont inaugurés, la "Villa Méditerranée" et le Fonds régional d'art contemporain.

La Villa Méditerranée, inaugurée le 7 avril, c'est le produit du Conseil régional et de son président Michel Vauzelle, qui voulait un lieu où débattre de la Méditerranée. Ce lieu, c'est ce bâtiment à l'architecture remarquable de l'Italien Stefano Boeri, située juste à côté du MUCEM (musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée) qui ouvrira lui-même quelques semaines plus

tard. Le morceau de bravoure, et la signature de la Villa Méditerranée, c'est un porte-à-faux de 40 mètres, qui domine un grand bassin.

Dans ce bâtiment fait pour être remarqué, à côté du discret MUCEM de Rudy Ricciotti, prendront place des expositions, des conférences, des débats, des rencontres, colloques, etc. sur tous les sujets touchant au bassin méditerranéen.

Un "parcours d'exposition permanent" évoquera dès avril, et pour trois ans, la Méditerranée des voyages et des échanges. Les salles d'expositions temporaires accueilleront, d'avril à fin août, une exposition sur la Méditerranée de 2031, intégrant des apports de

lycées et écoles de Marseille, Izmir et Beyrouth.

Entièrement financée par le Conseil régional, la Villa Méditerranée a coûté 70 millions d'euros.

Inauguration aussi (le 22 mars) des nouveaux locaux du Fonds régional d'art contemporain, dans le quartier recomposé de la Joliette. Un architecte japonais, Kengo Kuma, des salles d'exposition, 1200 mètres carrés de réserves, un restaurant, des résidences d'artistes, et l'espoir de voir s'envoler la fréquentation, qui se situe dans les anciens locaux du Panier autour de 10 000 à 15 000 visiteurs par an, et devrait atteindre, si tout va bien, 60 000 à 80 000.

**Le Fonds Roberto Cimetta (FRC)** ouvre, du 1<sup>er</sup> au 31 mars, le second appel à candidatures 2013 pour des bourses de voyage. Cet appel s'adresse à des artistes et des opérateurs culturels vivant ou travaillant en Europe, Afrique du Nord ou Moyen-Orient. Le voyage "doit contribuer directement ou indirectement au développement culturel local". Il n'y a pas de limite d'âge.

[www.cimettafund.org](http://www.cimettafund.org)

**Le prix "Patrimoine pour tous"** récompense les lieux du patrimoine sensibles à l'accueil des personnes handicapées. Cinq établissements ont été distingués : le musée de la Lutherie et de l'Archèterie françaises de Mirecourt, le Pont-Transbordeur de Rochefort - Echillais, Le Palais du Tau à Reims, le musée du Quai Branly.

# ACCORD ENTRE AUTEURS ET ÉDITEURS SUR LA RÉMUNÉRATION DU NUMÉRIQUE

**Une longue et difficile négociation sur le livre numérique a fini par aboutir, sous l'œil attentif du ministère de la culture.**

Un communiqué du ministère de la culture, le 6 mars, indique que "Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, se félicite de l'heureuse issue des discussions entre auteurs et éditeurs sur le contrat d'édition dans le secteur du livre à l'ère du numérique". Ce qu'est cette heureuse issue, on le saura au moment de la signature solennelle de cet accord, en prélude au Salon du livre de Paris, le 21 mars.

La ministre de la culture relève que cet accord "pose non seulement les principes nouveaux

de l'exploitation du livre sous forme numérique, mais modifie également en profondeur plusieurs dispositions essentielles propres au livre imprimé", et elle en tire des conclusions : elle va déposer "à brève échéance un projet de loi modifiant le code de la propriété intellectuelle."

L'accord annoncé est le fruit de longues et difficiles négociations entre le Syndicat national de l'édition et le Conseil permanent des écrivains. On l'avait cru acquis il y a un an, déjà à la veille du Salon du livre, mais l'entente n'avait finalement pas été trouvée.

Le ministère de la culture avait

depuis suivi les choses de près, confiant une mission de médiation à Pierre Sirinelli, professeur à Paris 1.

La ministre de la culture considère aussi que "Cet accord est une étape importante dans l'évolution du cadre juridique et économique des industries culturelles", cadre "mis en place dans les années 1980 afin de favoriser la diversité de la création (et) aujourd'hui profondément remis en cause par la révolution numérique".

## LE QUÉBEC À LA VILLA YOURCENAR

La "Villa Yourcenar" a ouvert sa troisième saison par un débat, à Lille, entre Alberto Manguel et Mazarine Pingeot. La maison d'enfance de Marguerite Yourcenar, propriété du Conseil général du Nord, devenue un pôle important sur le livre et l'écriture, va recevoir une nouvelle promotion de seize écrivains en résidence. Elle s'apprête aussi à

reconduire ses actions en direction des collégiens du département : 300 collégiens venant de six collèges participeront les 23 et 24 mai à deux "Journées collégiens" au cours desquelles ils pourront rencontrer des écrivains, participer à des ateliers (écriture, BD, reliure) et assister à une lecture-spectacle.

La Villa Yourcenar célébrera cette année le Québec, une douzaine d'écrivains québécois venant, du 14 au 18 novembre, pour des rencontres, lectures, spectacles, etc. Un concours d'écriture pour les collégiens aura le Québec pour thème.

[villayourcenar@cgs59.fr](mailto:villayourcenar@cgs59.fr)

### Vives protestations chez les sociétés de gestion de droits en France

après les recommandations sur la copie privée du médiateur européen Antonio Vitorino. Les sociétés de droit estiment que les propositions du médiateur "sont déséquilibrées et avantagent outrageusement les importateurs et fabricants (...) et feront, en revanche, beaucoup de perdants : les créateurs, les artistes, les producteurs, les éditeurs et ceux qui diffusent les œuvres (festivals, spectacles, salles,...) ainsi que les consommateurs qui ne verront pas le prix des supports et des matériels d'enregistrement diminuer". Les propositions sont, au total, jugées "inadaptées et dangereuses".

Antonio Vitorino, ancien commissaire européen, avait été chargé par Michel Barnier, commissaire au marché intérieur, d'une mission dans la perspective d'une harmonisation européenne des systèmes de redevance pour copie privée. Ses propositions, remises fin janvier, plaident pour une simplification et une convergence des systèmes nationaux.

## RENDEZ-VOUS

### CINÉMA GREC À MARSEILLE



Dans le cadre d' "Itinéraires de l'art contemporain" placés sous l'invocation d'Ulysse, le FRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur propose, en association avec l'Institut de l'Image, une "Odyssée du cinéma grec", qui fait une large place à l'immense Theo Angelopoulos (ci-dessus, le Regard d'Ulysse).

**6 au 26 mars Marseille**  
[www.institut-image.org](http://www.institut-image.org)

### CINÉMA DU MAGHREB

La 8<sup>ème</sup> édition du "Panorama des cinémas du Maghreb et du Moyen-Orient" permettra de voir 30 films, de fiction ou documentaires, longs et courts métrages. A côté, tables rondes, rencontres professionnelles et master classes.

**4 au 21 avril**  
**Paris, Saint-Denis**  
**et Seine-Sain-Denis**  
[www.pcmmo.org](http://www.pcmmo.org)

### VIDÉOFORMES

Un festival dédié à la création numérique, avec projections, tables rondes, performances, installations, interventions dans l'espace public.

**20 mars au 7 avril**  
**Clermont-Ferrand**  
[www.videoformes.com](http://www.videoformes.com)

# UN PLAN POUR LE MALI

## RENDEZ-VOUS

### MAASTRICHT : SYMPOSIUM SUR L'ART

Dans le cadre de l'édition 2013 de la TEFAF, foire d'art de Maastricht (Pays-Bas), un symposium avec pour thème : "Les étoiles montantes du monde de l'art. Les marchés émergents et les artistes les plus cotés". Pour ouvrir le symposium, un état des lieux du marché mondial pour 2012.

**15 mars**  
Maastricht Centre de congrès  
[www.tefafartnews.com](http://www.tefafartnews.com).

### ANTONIONI ET LES ARTS



"Antonioni et les arts" fait l'objet d'une exposition, sur l'argument de l'influence des arts visuels sur le réalisateur, et de son influence en retour sur ces arts. Sont convoqués, notamment, Chirico, Morandi, Pollock, Rothko. Le commissaire de l'exposition est Dominique Païni. L'exposition prend place dans la célébration par sa ville natale du centenaire de la naissance d'Antonioni.

**Ferrara Palazzo dei Diamanti**  
**9 mars au 9 juin**  
[www.palazzodiamanti.it](http://www.palazzodiamanti.it)

## L'UNESCO prend la tête, avec le soutien de la France, d'une série d'actions destinées à sauvegarder le patrimoine malien inscrit au patrimoine mondial

L'UNESCO a adopté le 18 février à Paris un plan d'aide au patrimoine du Mali. Évaluées à un total de 10 à 11 millions de dollars, les actions inscrites à ce programme concernent à la fois le patrimoine matériel et le patrimoine immatériel. En première ligne se trouvent les manuscrits de Tombouctou, dont 5% seulement ont été détruits, estiment les autorités maliennes et l'UNESCO. Ces manuscrits sont aujourd'hui en lieu sûr, indiquait à Paris le ministre malien de la culture, à l'issue de la journée de travail qui s'était conclue par l'adoption du plan d'action. Une partie des fonds réunis pour le plan servira à numériser ces manuscrits.

L'UNESCO et les autorités maliennes insistent sur le fait que le plan engage un travail de fond sur la protection et la mise en valeur du patrimoine du pays. C'est ainsi qu'y figure notamment un programme de formation de conservateurs. La communauté internationale devra aussi aider le Mali à lutter contre le trafic illicite d'objets. Plus généralement, le plan, selon l'UNESCO, prévoit trois grands objectifs : "réhabiliter le patrimoine culturel endommagé pendant le conflit avec le soutien actif des communautés locales ; prendre des mesures pour sauvegarder durablement les anciens manuscrits conservés dans la région ; assurer des formations pour recréer des



*La délégation malienne, dont le ministre de la culture Bruno Maïga (au pupitre)*

conditions appropriées à la conservation et la gestion du patrimoine culturel, notamment des manuscrits".

### DES INSTITUTIONS FRANÇAISES MOBILISÉES

Présente à l'ouverture de la journée, la ministre française de la culture a fait part de l'engagement de la France dans ce programme. La France participera d'abord à l'évaluation des destructions subies pendant les dix mois d'occupation du nord du pays. Elle aidera aussi à la conservation et à la valorisation du patrimoine de Tombouctou et de Gao, et à la formation aux métiers du patrimoine. Plusieurs institutions (BNF, Institut du patrimoine, musée du Quai Branly) seront mobilisées pour "définir un plan de coopération et d'actions réalisables à court et moyen terme

pour la reconstruction du patrimoine du nord Mali, en partenariat avec le centre du patrimoine mondial".

La priorité, souligne cependant le ministre malien de la culture, est "la stabilisation sécuritaire du pays". Pour lui, "la paix est la ressource première pour enclencher tout le reste".

Une mission de l'UNESCO devrait se rendre dans le pays dès que les conditions de sécurité le permettront", précise l'institution. La journée de soutien au Mali s'est achevée par un concert qui a permis à des artistes maliens, dont la chanteuse Rokia Traoré, rejoints par la Béninoise Angeline Kidjo, animatrice de la soirée, d'affirmer leur engagement pour l'unité du pays et contre l'islamisme radical. *Ci-dessous : le mausolée Cheick Alpha Moya, avant et après d'être détruit* / © Ministère de la culture du Mali/DNPC



# UN MOIS CULTUREL EN BREF

## 11 février

L'acteur américain Bruce Willis reçoit des mains de la ministre de la culture les insignes de commandeur de l'ordre des arts et lettres, un peu discrédité par cette distinction.

## 14 février

Jean-Jacques Aillagon élu président du musée des arts décoratifs. Il succède à Hélène David-Weill, démissionnaire. Le musée des arts décoratifs accueille plus de 500 000 visiteurs par an.

## 16 février

Réouverture du musée de Saint-Dizier (Haute-Marne) après cinq ans de travaux. Le musée abrite notamment des sépultures, armes et bijoux de chefs francs, et un bon département sur la fonte d'art, dont les créations d'Hector Guimard.

## 18 février

L'annonce par l'Union européenne et les États-Unis

de nouvelles négociations en vue d'un accord de libre-échange inquiète les instances regroupées au sein de la "Coalition pour la diversité culturelle", qui jugent "indispensable de fixer à la Commission européenne un mandat impératif de négociation, extrêmement clair et sans ambiguïté, excluant expressément des négociations les biens et services culturels et audiovisuels, quel que soit leur mode de diffusion, par Internet ou non".

## 21 février

Journée mondiale des langues minoritaires. Le 21 février a été désigné par l'UNESCO journée mondiale des langues maternelles à la fin des années 90, à l'initiative du Bangladesh qui souhaitait commémorer une révolte pour la langue bangla le 21 février 1952. Sévèrement réprimée par le gouvernement pakistanais, cette manifestation était l'un des premiers gestes vers l'indépendance du Bangladesh.

## 21 février

La Commission européenne traduit la France et le Luxembourg devant la Cour de justice en raison de l'application par ces deux États d'un taux de TVA réduit sur le livre numérique. En France, les deux ministres intéressées, Aurélie Filipetti (culture) et Fleur Pellerin (économie numérique) ont réagi par un communiqué commun, assurant que "La France défendra devant la Cour de justice le principe de neutralité fiscale afin de ne pas entraver l'essor du livre numérique alors même que le marché européen est en cours de structuration."

## 24 février

Le film de Michael Hanecke, *Amour*, obtient l'oscar du meilleur film étranger. Il est classé film autrichien, mais le ministère français de la culture a tenu à faire savoir qu'il avait été financé à 70% par la France.

## 27 février

Mort de l'organiste Marie-Claire Alain.

## 4 mars

Mort de Jérôme Savary.

## 9 mars



*Le Chêne de Flagey*, peinture célèbre de Courbet, vendu par son propriétaire japonais, revient en France grâce à l'action des collectivités locales, de l'État et à une souscription populaire.

## MARIE LAURENCIN, UNE PASSION JAPONAISE

La plus belle collection d'œuvres de Marie Laurencin est au Japon, au musée Marie Laurencin de Tokyo. Ce musée compte une petite centaine de peintures, rassemblées depuis trente ans par un passionné, M. Takano.

Ce musée est en travaux, et les œuvres voyagent pendant ce temps. Elles sont accueillies jusqu'au 30 juin au musée Marmottan à Paris, où elles ont été accompagnées par le fils cadet de M. Takano, Hirohisa Yoshizawa.

Celui-ci s'amuse un peu, nous confiant : "je suis le cadet de cinq fils. Mon père voulait une fille. Marie Laurencin a été un peu la fille qu'il rêvait d'avoir". C'est à lui que son père a choisi de donner la responsabilité de suivre la collection et de l'agrandir, attentif notamment



à toutes les ventes publiques dans le monde.

La collection a commencé doucement, sa présentation publique aussi. Mais le succès, lui, est venu rapidement, et le musée

est né, puis s'est agrandi.

M. Takano est un collectionneur sensible et avisé. Les œuvres qu'il présente à Paris donnent une belle idée de l'art léger de Marie Laurencin, et d'une époque qui avait elle aussi les apparences de la légèreté. L'exposition est la première consacrée à Marie Laurencin par un musée français. Des œuvres provenant de musées français et de collectionneurs privés complètent le fonds japonais.

Illustration : *Mon portrait*, 1924  
Huile sur toile 65 x 54 cm

**Jusqu'au 30 juin**  
**Musée Marmottan**  
**2 rue Louis-Boilly Paris 16<sup>e</sup>**  
**[www.marmottan.com](http://www.marmottan.com)**

### POLICULTURES

Directeur de la publication, rédacteur en chef :  
Philippe PUJAS

Ont contribué à ce numéro :  
Jacques Bertin Philippe Poirrier,

Conception graphique :  
Estève GILI  
[esteve.gili@free.fr](mailto:esteve.gili@free.fr)

### POLICULTURES

La lettre des politiques culturelles  
et artistiques  
est éditée par :

SPC SARL., 7, rue de l'Église  
60790 MONTHERLANT France.  
Tél : 33 (0) 3 44 08 66 80  
Courriel : [policultures@wanadoo.fr](mailto:policultures@wanadoo.fr)  
[www.policultures.fr](http://www.policultures.fr)

Vente par abonnement : 10 n°/an 119€

# LA POLITIQUE CULTURELLE EN DÉBAT

## repères

**Les Assises du mécénat 2013** se tiendront à Paris (Cité des sciences et de l'industrie) les 11 et 12 avril. Le thème choisi cette année est "l'impact du mécénat".  
[www.admical.org](http://www.admical.org)

**La commission des affaires culturelles et la commission des affaires sociales du Sénat** ont lancé un groupe de travail sur l'intermittence. Ce groupe, présidé par Maryvonne Blondin (soc, Finistère) devrait remettre ses conclusions à l'automne.

**Pierre Dubreuil** succède pour un mandat de trois ans à Arnaud Roffignon à la direction de l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives). A 45 ans, Pierre Dubreuil était, depuis 2009, directeur général des services du Muséum national d'Histoire naturelle.

La ministre de la culture a réuni vendredi 1er mars, pour la première fois, le "**comité ministériel pour l'égalité des femmes et des hommes dans le domaine de la culture et des médias**". Ce comité, composé d'une trentaine de personnes (élus, administration, représentants des associations, dirigeants d'institutions culturelles), doit, selon le ministère, "suivre l'évolution de la place des femmes dans le champ culturel et médiatique."

**Les 30èmes Journées du Patrimoine** (14 et 15 septembre) seront placées sous le signe de la commémoration de la loi de 1913, acte fondateur de la politique de protection du patrimoine sous laquelle la France vit encore.

**Philippe Poirrier, La politique culturelle en débat. Anthologie 1955-2012, Paris, La Documentation française, 2012, 320 pages. 15 Euros.**

*Notre collaborateur Philippe Poirrier, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Bourgogne et vice-président du Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication, publie une nouvelle édition de l'anthologie La politique culturelle en débat. Nous lui avons demandé de souligner l'apport de ce nouveau volume :*

La précédente édition, publiée en 2006, couvrait la période 1955 à 2005 : nous avons complété les 45 textes initiaux par 15 nouveaux textes qui permettent de couvrir les principaux débats qui se sont déployés depuis cette date. Le quinquennat de Nicolas Sarkozy s'ouvre dans une conjoncture de crise. La « lettre de mission » envoyée à la nouvelle ministre Christine Albanel (août 2007) est perçue par la critique et les acteurs culturels comme une forme de populisme culturel, alors même que le ministère participe au premier rang à la réforme générale des politiques publiques. Les acteurs culturels ont le sentiment que la politique culturelle ne figure plus parmi les priorités gouvernementales, et que le chef de l'Etat, contrairement à certains de

ces prédécesseurs, est moins sensible à ces questions. Pourtant, les projets présidentiels ne sont pas abandonnés : la Maison de l'Histoire de France, initiée dès 2007, fait figure de principal grand projet. La polémique à ce sujet — voir dans ce volume les textes de Frédéric Mitterrand et de Pierre Nora (2010) et des extraits du Projet (janvier 2012) — est particulièrement vive, alors que la majorité de la communauté historique affiche une nette réticence. La création d'un établissement public, en décembre 2011, à quelques mois des élections présidentielles, ne parvient pas à conforter une institution que le nouveau gouvernement annonce, en septembre 2012, ne pas vouloir pérenniser l'existence sous cette forme, dans le cadre d'une conjoncture budgétaire très contrainte.

La question de l'inégal accès à la culture demeure centrale dans les discours qui légitiment l'existence d'une politique culturelle, et suscite échanges et débats lorsque Frédéric Mitterrand lance, en 2009, une réflexion sur la « culture pour chacun ». La réforme administrative du ministère s'est accompagnée d'une réflexion sur le rôle du ministère de la culture, et l'adéquation entre ses structures et les enjeux contemporains, notamment dans les cercles plus ou moins proches de

l'administration centrale (voir les textes de Olivier Henrard, Guillaume Cerutti, Olivier Poivre d'Arvor et de Bernard Faivre d'Arcier). Une tentative originale de prospective culturelle, intitulée « Culture & Médias 2030 », a exploré les tendances et les ruptures possibles des politiques culturelles. Surtout, la « révolution numérique », et ses conséquences sur le modèle français de politique culturelle, s'imposent durablement dans le débat public. Le vif débat suscité par la loi « Création et Internet » (2009), dite loi Hadopi, traduit parfaitement ces nouveaux enjeux. Dès lors, l'articulation entre culture et communication, de même que la question des industries culturelles s'affichent comme de nouvelles priorités.

Nous avons également ajouté un texte de René Rizzardo, publié en 2000 sous le titre "La culture est-elle encore un enjeu politique?". A la veille de quitter ces fonctions, le directeur de l'Observatoire des politiques culturelles souligne plusieurs impératifs : revisiter l'expérience de l'éducation populaire, conforter l'éducation artistique et culturelle, favoriser les pratiques interdisciplinaires, concilier décentralisation, diversité culturelle et valeurs républicaines, préférer une administration cultivée à une culture administrée. L'analyse demeure, nous semble-t-il, d'une grande actualité...

## CHANGEMENT (SUITE DE LA PAGE UNE)

moins ce texte lui-même, ratifié par de nombreux pays, que toute politique favorable aux langues régionales, supposés facteurs de désintégration nationale. Curieux paradoxe pour une France qui se fait dans le monde le chantre de la diversité culturelle et du patrimoine immatériel, et qui, chez elle, met en danger, par son

incurie, des éléments majeurs de son patrimoine immatériel. La survie des langues régionales, en France, ne repose pas, aujourd'hui, sur l'Etat, mais sur les Régions et les réseaux militants. L'Etat, après un frémissement prometteur sous le gouvernement Jospin, s'est replié sur son front du refus. On reprend aujourd'hui

le fil perdu. Avec le travail sur la charte, certes. Mais on relève aussi que la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale a soulevé la question de la présence des langues régionales à l'école à l'occasion de la discussion du projet de loi sur l'école. Le changement?

Philippe PUJAS